

Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie
par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.

Demandes d'audience adressées
au ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

entre le 30 septembre et le 21 octobre 2010.



Kruger
Énergie

Cabinet du ministre

01 OCT. 2010

MDDEP

Siège social

Kruger Énergie inc.
Jean Roy
Vice-président et directeur général
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5
Tél. : 514 737-1131
Télec. : 514 343-3124

Le 30 septembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques – Projet éolien Montérégie de Kruger Énergie Montérégie s.e.c.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période de consultation publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« le BAPE ») depuis le 7 septembre 2010 pour le projet cité en titre et en notre qualité de promoteur de ce projet, nous demandons de tenir des audiences publiques pour le Projet éolien Montérégie.

Depuis que le projet a été retenu par Hydro-Québec Distribution, le 5 mai 2008, dans le cadre de son deuxième appel d'offre (A/O 2005-03), la population de toutes les municipalités concernées a été tenue informée des développements du projet. Des efforts considérables ont été déployés pour tenir des séances d'information publiques dans chacune des municipalités avec un total de 17 séances sur une période de trois ans (2008, 2009 et 2010). Ces échanges avec les citoyens et organismes locaux nous ont permis d'ajuster le projet en fonction des principales préoccupations du milieu d'accueil en les intégrant progressivement à la configuration du projet.

Étant donné que le projet a été jugé recevable par les instances gouvernementales, nous souhaitons poursuivre dans la voie de la transparence et de la communication avec les citoyens afin de maintenir le rapport de confiance et de collaboration que nous avons bâti depuis le début de la planification de notre projet.

Ainsi, la tenue des audiences publiques par le BAPE fournira une occasion supplémentaire aux citoyens de s'informer sur le projet et d'apporter leurs commentaires de sorte que notre présence à long terme dans ce milieu soit acceptée par la majorité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Jean Roy
Vice-Président et Directeur général
Kruger Énergie inc.

C.C. Mme Céline Dupont, MDDEP
M. Michael Cookson, Kruger Énergie
M. Mouloud Merbouche, Kruger Énergie

Saint-Constant, le 18 octobre 2010.

Cabinet du ministre

20 OCT. 2010

MDDEP

M. Pierre Arcand, ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs,
Edifice Marie-Guyart,
675 Boul. René Lévesque est, 30e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

La présente se veut une demande d'audience publique sur l'environnement concernant le projet d'implantation d'éoliennes par la compagnie Kruger Energie sur le territoire de la municipalité régionale de Roussillon.

Compte tenu des multiples sources de pollution qui affectent quotidiennement les citoyens de notre région et plus particulièrement ceux de la ville de St-Constant (liste ci-jointe),

compte tenu que dans son projet, le promoteur identifie la santé comme une priorité de la plus haute importance,

compte tenu qu'il s'engage à assurer un suivi en ce qui a trait aux répercussions sur les oiseaux, le sol, etc. mais qu'il ne prévoit rien pour les personnes et leur santé,

compte tenu que les publications, à ce jour, sur l'impact des éoliennes sur la santé sont très limitées et souvent contradictoires,


compte tenu que ce projet peut avoir des impacts négatifs sur notre milieu et qu'il n'y a pas d'étude indépendante pour confirmer les données réalisées par le promoteur,

compte tenu qu'à la séance d'informations réalisée par le Bape, le 29 septembre dernier (Ville de St-Rémi) nous avons demandé au promoteur d'inclure dans son projet un suivi concernant la santé de la population comme il l'a prévu pour les autres domaines (ex. : oiseaux),

compte tenu, qu'à date, nous n'avons point eu de confirmation précise comme quoi il donnerait suite à notre requête,

nous vous demandons de tenir des audiences publiques afin de permettre à différents intervenants d'exprimer leur point de vue concernant les impacts de ce projet sur la santé de notre communauté et de proposer des modalités de suivi sur cette priorité de la plus haute importance selon la Co Kruger Energie.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette présente demande, veuillez accepter, monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.


François Corriveau

cc. : Député de La Prairie, François Rebello

Sources de pollution qui affectent quotidiennement les citoyens de notre région et plus particulièrement ceux de la ville de St-Constant

- Deux axes routiers entourant St-Constant, la route 132 et l'autoroute 30, sources de pollution visuelle, bruit, air, puits artésiens et cours d'eau.
- Deux lignes majeures d'Hydro électricité situées l'une au nord et l'autre au sud.
- Une importante conduite pour le gaz métropolitain au sud.
- Deux corridors de trafic aériens.
- Compagnie Lafarge, pollution par le bruit et les résidus provenant de pneus brûlés et possiblement de produits toxiques.
- Puits contaminés dans le rang St-Régis.
- Appauvrissement des puits artésiens et de la nappe phréatique.
- Compagnie Stella Jones, pollution sol et air.
- Pollution domestique des rivières St-Pierre et St-Régis.
- Odeurs nauséabondes de l'agriculture, de la Co. Charles River.
- Potentiels de fermes d'élevage porcines autorisées par la MRC .

et potentiellement, la venue d'éoliennes à St-Constant.



Fédération de l'UPA
de Saint-Jean-Valleyfield

11, rue de la Courbe
Saint-Jean-Valleyfield, J3M 2L2
Tél. 438-244-2111
Fax 438-244-8000
et sur notre site web

Saint-Rémi, le 21 octobre 2010

Monsieur le Ministre Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet éolien Montérégie –
Kruger Énergie**

Monsieur le Ministre,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* pour le projet cité en rubrique.

Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences importantes sur le territoire et les activités agricoles.

À la lumière des informations fournies par le promoteur dans l'étude d'impact sur l'environnement d'octobre 2009 ainsi que des documents complémentaires d'avril et d'août 2010, nous considérons que la tenue d'audience publique serait pertinente considérant les questions et préoccupations du milieu agricole.

Entre autres, nous sommes préoccupés par le positionnement des éoliennes sur les terres agricoles en culture et boisées. En effet, le positionnement d'une éolienne peut apporter de nombreux impacts à la pratique des activités agricoles particulièrement à ce qui a trait aux règlements en vigueur des MRC et municipalités. Est-ce qu'un processus de dérogation mineure pourrait pallier à cette préoccupation?



Demande d'audience BAPE
Projet éolien Montérégie

2

La perte de superficie et de récolte est également préoccupante. Dans le contexte du règlement sur les exploitations agricoles, aucune entreprise ne peut agrandir ses superficies en culture. Donc, la perte permanente de 23 hectares pour l'exploitation représente une perte nette pour le milieu et ne pourra être compensée.

Nous nous questionnons également sur l'impact de la présence des éoliennes pour l'épandage de pesticide par avion. Le projet est situé dans une région fortement maraîchère et céréalière. L'épandage par avion est donc fréquent.

Tout comme le MDDEP, nous considérons qu'une évaluation des rendements la deuxième année seulement est bien peu. Nous croyons que l'évaluation devrait être réalisée de trois à cinq ans.

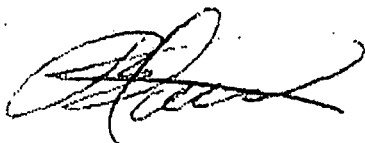
La profondeur du réseau collecteur est également une préoccupation. En effet, le promoteur enfouira le réseau de 34,5 kV à 1,4 mètre avec 75 mm de sable au-dessus et au-dessous. Il est, selon nous, très dangereux que lors de creusement, de travaux agricoles en profondeur ou le nettoyage d'un cours d'eau, les fils soient interceptés.

Enfin, nous souhaitons sensibiliser le BAPE sur plusieurs autres éléments relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles qui seront contenus dans notre mémoire.

Bref, le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole ne représente que 2 % de la superficie au Québec et elle est grandement sollicitée pour une multitude d'usages autres qu'agricoles dans notre région. Il est primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Bernard Vincent